

République Française

Département de l'Yonne

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 08 avril à 18 heures 30
Convocation du 03 avril 2019

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire
Membres : Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI, Franck LAROCHE Adjoints
Christelle MINET, Marjorie MOLUSSON, Christophe MILCENT, Xavier RONCELIN,
Matthieu SIMON, Thierry TREMBLAY conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Marjorie MOLUSSON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2019 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Comptes administratifs 2018,
2. Comptes de gestion 2018,
3. Affectation du résultat de fonctionnement et d'exploitation 2018,
4. Taux d'imposition 2019,
5. Subventions aux associations,
6. Budgets primitifs 2019,
7. Situation de Monsieur Bastien LAROUSSE,
8. Contrat d'accroissement temporaire d'activité (animation),
9. Finalisation échange commune/M. Erick FOULLEY,
10. Installation classée – Réaménagement et extension de la déchèterie de Chablis,
11. Questions diverses

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 : Monsieur Franck Laroche, responsable de la commission des finances, présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2018 établis par Monsieur le Maire. Les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	excédent	94 671, 29 €
Section d'investissement	déficit	62 053, 58 €

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

Section d'exploitation	excédent	10 565, 53 €
Section d'investissement	excédent	8 698, 11 €

COMPTES DE GESTION 2018 : Après délibération le conseil municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2018 dressés par Monsieur le Trésorier et dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs 2018.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2018 :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent antérieur reporté	+ 70 353, 30 €
Résultat de l'exercice 2018	+ 86 371, 57 €
Excédent au 31.12.2018	+ 156 724, 87 €
Solde d'investissement	- 86 253, 58 €
Restes à réaliser	+ 24 200, 00 €
Déficit d'investissement	- 62 053, 58 €
Virement section investissement C/1068	62 053, 58 €
Excédent reporté C/002	+ 94 671, 29 €

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

Déficit antérieur reporté	+ 9 849, 97 €
Résultat de l'exercice 2018	+ 715, 56 €
Excédent au 31.12.2018	+ 10 565, 53 €
Solde d'investissement	+ 8 698, 11 €
Excédent à transférer au SET	+ 10 565, 53 €

TAUX D'IMPOSITION 2019 : Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil vote les taux d'imposition 2019 comme suit pour un produit attendu de 220 996 €

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	11,75 %	11.75 %
Taxe foncière sur le bâti	18.76 %	18.76 %
Taxe foncière sur le non bâti	25.78 %	25.78 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Le conseil municipal prend connaissance des demandes reçues et après délibération vote les montants accordés aux associations.

Amicale Bouliste Chichée	250 €
Coopérative scolaire	200 €
ELC Rugby Chablis	100 €
Judoclub Chablisien	100 €
La Vinée	250 €
Football Club Chablis	100 €
Société de Chasse la St Hubert	250 €
CFA Agricole de Champignelles	90 €
30 Millions d'Amis	100 €
France Alzheimer	100 €
Vigne et Bocage	250 €

BUDGETS PRIMITIFS 2019 :

Après présentation du *budget principal 2019* qui s'élève en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :	dépenses	441 621 €
	Recettes	441 621 €
Section d'investissement :	dépenses	233 357 €
	Recettes	233 357 €

Le conseil municipal après délibération vote le budget primitif de la commune : pour 9 voix, contre 0, abstention 0. Le budget est donc voté à l'unanimité.

SITUATION DE M. BASTIEN LAROUSSE – CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE : Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une annonce avait été passée auprès de Pôle Emploi et du Centre de Gestion de l'Yonne pour le recrutement d'un agent d'entretien. Une douzaine de candidature a été reçue et étudiée par lui-même et les deux adjoints. Sur ces 12 postulants, 5 ont été retenus et ont été sollicités pour un entretien. C'est Monsieur Bastien Larousse présentant le meilleur profil qui a donc été embauché en tant que contractuel pour un an. Il a pris ses fonctions le 18 mars dernier. Si cette année est concluante il sera intégré au poste d'adjoint technique. Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour la création d'un poste d'agent d'entretien lié à un accroissement temporaire d'activité. Le conseil municipal à l'unanimité *décide* la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, *dit* que cet emploi non permanent est créé pour une période de 12 mois allant du 19 mars 2019 au 18 mars 2020 inclus, à temps complet et à raison de 35 heures hebdomadaires, *fixe* la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique (échelle C1 – échelon 5 – indice brut 354 – indice majoré 330), *autorise* le Maire à signer le contrat de travail, *dit* que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2019.

CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ANIMATION) : Monsieur le Maire fait part au conseil que pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au niveau du périscolaire certains jours il y a lieu de prévoir la création d'un poste non permanent pour un renfort ponctuel. Le conseil municipal à l'unanimité *décide* la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, *dit* que cet emploi non permanent est créé pour une période de 12 mois allant du 01 mars 2019 au 28 février 2020 inclus, à temps non complet et à raison de 20 heures hebdomadaires, *fixe* la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation (échelle C1 – échelon 1 – indice brut 347 – indice majoré 325), *autorise* le Maire à signer le contrat de travail, *dit* que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2019.

FINALISATION ECHANGE COMMUNE / M. ERICK FOULLEY : Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 48 prise le 19 septembre 2018. Le notaire chargé de la succession de Monsieur et Madame René Foulley a fourni une attestation spécifiant que celle-ci sera réglée au plus tard à la fin du mois de mai 2019. Le conseil municipal après délibération et à la majorité des membres présents (8 votes pour et 1 vote contre M. Matthieu Simon) *cède* à Monsieur Erick Foulley les parcelles C 966, C 967, C 1544 et C 339 pour un montant total de 24 808, 75 €, et *acquiert* la parcelle C 403 pour un montant de 300 € auquel s'ajoute les travaux de création du bassin de rétention réalisés par Monsieur Erick Foulley estimés à 17 700 € soit un total de 18 000 €, *dit* qu'une soulte en faveur de la commune d'un montant de 6 808, 75 € sera versée par Monsieur Erick Foulley, *autorise* Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet échange.

INSTALLATION CLASSEE – REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA DECHETERIE DE CHABLIS : Les limites administratives de la commune sont touchées par le périmètre d’affichage réglementaire de la consultation du public relative au réaménagement et à l’extension de la déchèterie de Chablis. Dans le même temps l’avis du conseil municipal est sollicité. Le conseil municipal après délibération et à l’unanimité des membres présents *émet* un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil qu’une réunion s’est tenue avec Mme Vaillant maire de Chablis et MM. Boileau (1^{er} adjoint à la mairie de Chablis) et RINGOT (responsable de la police municipale de Chablis) pour la mutualisation d’une police municipale. Le coût horaire serait de 67 euros environ de l’heure pour un binôme. Monsieur le Maire a proposé une intervention 3 heures par semaine et 2 nocturnes par mois. Les communes de Beine et Ligny le Châtel seraient également intéressées. A ce jour rien n’est encore défini et donc aucune décision n’a été prise.
- L’installation de la fibre numérique est prévue pour 2020 sur la commune par la communauté de communes. Seront également desservies Carisey et Fleys.
- Monsieur Franck Laroche informe le conseil que les travaux de voirie du chemin de Vareilles sont désormais achevés ainsi que la pose d’un caniveau sur la dalle à marc. Quant à la reprise des travaux de restructuration sur la dalle elle-même exécutée par la Migennoise de Construction ils auront lieu au mois de mai.
- Les travaux du mur du cimetière sont quasi achevés. Ils vont être interrompus pendant 3 semaines afin de permettre la pose de l’enduit après séchage.
- La journée de plantation est fixée au samedi 18 mai.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.